Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 17 février 1993

concernant les conditions de police sanitaire et la délivrance de certificats vétérinaires pour l'importation d'ovins et de caprins domestiques en provenance des pays tiers

(93/198/CEE)

(JO L 86 du 6.4.1993, p. 34)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision 2004/212/CE de la Commission du 6 janvier 2004	L 73	11	11.3.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1993D0198:20031013:FR:PDF